

## L'oubliette du Château de Coucy

---

Ce n'est pas sans frémissement que l'on prononce le mot « oubliette » ! Nom terrible qui se traduit par réduit inexorable où les seigneurs enfouissaient les gens dont ils voulaient se défaire avec mystère.

Cependant, ce qui vient rassurer, c'est qu'il n'est jamais fait mention d'oubliette dans les chroniques anciennes ; mais l'imagination populaire, depuis un temps immémorial, a facilement accepté leur existence, à l'égal de celle des interminables souterrains. Victor Hugo, lui-même, à proclamé : « Tout donjon avait son oubliette. » ; son affirmation a renforcé des traditions, mais des traditions dont la sûreté serait à démontrer.

Combien de fois, n'avons-nous pas entendu des personnes s'étendre sur les oubliettes de Coucy, comme si elles les avaient vues. Leur assurance déconcerterait presque, mais il est aisé d'établir que leur créance ne leur est venue que par tradition, car le seul auteur qui a laissé une narration, complaisante, de son exploration, n'est plus ni lu, ni connu.

### LES PRISONNIERS DE COUCY.

Il nous semble qu'avant d'entreprendre l'exploration à notre tour, on ne saurait mieux faire que de rechercher dans les textes ce qui a trait aux cachots et « *in pace* » de Coucy :

- 1359 : Une partie de 300 Anglais capturés lors de l'attaque de Reims, sont acheminés à Coucy.
- 1396 : Les comptes de la Châtellenie (1) mentionnent les frais de construction d'un cachot, pourvu de latrines, pour y gésir Boniface et Guedon. Cette nécessité à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle d'une geôle au château de Coucy ne laisse pas que d'étonner.
- 1419 : Des partisans Bourguignons, comprenant des capitaines d'importance sont enfermés dans la grosse tour. Un transfuge leur ouvrit la porte, ce qui leur permit d'égorger le gouverneur et de se rendre maîtres de la place.

---

(1) L. Broche, Société Acad. de Laon, tome XXXII, 2<sup>e</sup> fascicule, 1908.

— Vers 1440, Antoine d'Asti, secrétaire du Duc d'Orléans décrit la forteresse. A l'article de ses quatre tours, il précise : « on a placé dans les fondations de celles-ci, au-dessus de la terre humide, les prisons humaines destinées à punir de légers crimes ; mais une prison affreuse, destinée à la punition de grands crimes, présente au-dessous des tours, une vaste ouverture dans le sein profond de la terre. »

Ce rapport est précis ; au château, en effet, sous chacune des quatre tours d'angle, existe une vaste salle circulaire ; deux des quatre, celles qui regardent le côté à l'entrée, ont chacune un escalier. Les deux opposées, tournées vers l'escarpement extérieur, n'ont pour tout accès, que la trappe pratiquée dans la clé de voûte. C'est dans ces deux dernières tours qu'il fallait donc chercher les oubliettes, c'est là d'ailleurs que M. Grégoire les désignera comme nous le verrons tout à l'heure.

### L'ARCHEOLOGIE RAISONNE.

Avec le XIX<sup>e</sup> siècle, la curiosité raisonnée s'éveille. L'assertion d'Antoine d'Asti (2) n'est guère retenue. Les savants ne croient pas aux horribles traditions populaires, et ils semblent dédaigner de les endiguer.

Le Dr Godelle, pionnier de l'archéologie soissonnaise, voyait dans les fosses des tours féodales, des silos à la mode romaine. Ces cavités, voûtées avec art, écrivait-il, n'étaient pas destinées à incarcérer des hommes qui n'y auraient pu vivre, mais la privation absolue d'air les rendait très propres pour la conservation des grains, viandes salées et légumes ; et Godelle de renvoyer à la multitude des tours et fosses de Coucy et de conclure que c'eût été là une débauche invraisemblable d'*in pace* (3). Le docteur exagérerait peut-être dans un sens humanitaire ; quelques années plus tard, un Coucysien, M. Grégoire, exagérera encore, mais cette fois dans un sens opposé (4).

C'était un parfait romantique que M. Grégoire. Dans son opuscule de 1846, il désigne l'ouverture du pied de la tour sud « où se sont étouffés les gémissements et les cris des condamnés ». Ailleurs, il s'étendra sur des souterrains qu'il ne localise pas, mais qui, dit-il, vont s'ouvrir dans le flanc de lointaines collines.

Plus raisonnable fut Melleville dans l'édition 1848 de son Histoire de la ville et des sires : « Ces caveaux n'ont pas servi d'oubliettes

---

(2) Chevalier de l'Épinois, Hist. de la ville et des sires de Coucy.

(3) B.S.A.H.S.S., 2<sup>e</sup> série, t. XI, p. 279.

(4) Grégoire : Les ruines de Coucy (Laon, 1846, in-16 (95 pp.) pp. 48-49).

comme on le suppose généralement, prévient-il, car ils sont éclairés par une ou deux ouvertures étroites, et l'on y voit des fosses d'aisances, c'était donc plutôt des cachots où l'on renfermait temporairement les gens coupables de grands délits. »

L'opinion de l'historien laonnois dut contrarier M. Grégoire qui, en 1856, l'année même où l'Etat se rendait acquéreur des ruines, banda sa hardiesse pour étayer sa thèse. Il se fit descendre dans son oubliette et rédigea son rapport qu'il adressa à la Société Académique de Laon (5). Il décrivait la salle basse et relatait la découverte d'une seconde salle au-dessous d'elle, elle n'avait pour issue qu'un puits circulaire de 38 centimètre de diamètre. C'est cette seconde salle qui était l'oubliette. M. Grégoire en pelleta le fonds, mais il ne recueillit que des débris de pavés émaillés, un manche de couteau, des ossements d'animaux parmi lesquels on crût reconnaître quelques infimes parcelles d'os humains. Le rapport fut analysé par le docte Edouard Fleury qui fit toutes ses réserves quant à la conclusion de l'explorateur.

C'est au même moment que Viollet-le-Duc préluda à ses travaux à Coucy. Lui non plus ne crut pas à l'hypothèse Grégoire, attendu qu'au cours de sa carrière, il ne connut qu'une oubliette certaine, celle de la tour d'Artus à Pierrefonds. Une seule oubliette pour toutes les inspections de Viollet-le-Duc, convenons-en, c'est bien peu...!

Plus près de nous, Lefevre-Pontalis a complété à Coucy l'étude archéologique du génial rénovateur de l'art médiéval ; or, Lefevre-Pontalis s'est borné à indiquer rapidement les deux salles souterraines des tours Nord et Ouest sans proférer d'hypothèses à leur égard.

## *DE NOTRE TEMPS.*

Après 1929, le service des Monuments Historiques a nettoyé la tour Ouest, la fameuse tour dite du diable ou de l'oubliette. Cette Administration ne s'est pas souciée de faire profiter le public de ses constatations et de son jugement. Toutefois, elle a toléré la pose, à l'entrée du château, d'une pancarte qui promet, entre autres curiosités, « la Tour des Supplices ». La désignation est à souhait pour exciter l'attention du visiteur.

Nous en voilà au terme de notre trop longue revue des textes et des témoignages sur les culs-de-basse-fosse de Coucy, et nous constatons que la lumière n'est pas faite sur leur destination. A priori, nous étions acquis à la thèse de l'architecte, adversaire des chartres, mais il nous paraissait fort intéressant de le contrôler.

---

(5) Tome V (1856), p. 372.

## NOTRE DESCRIPTION.

A deux reprises en 1952, nous avons descendu les 12 mètres qui séparent le rez-de-chaussée du fond de la salle souterraine. Nous nous sommes trouvés dans une cave ronde de 7,70 m de diamètre. La coupole qui la recouvre est supportée par six branches d'ogives, butant sur la clé de voûte évidée qui sert d'accès, elle se trouve à 9 mètres de hauteur et se prolonge par la trappe qui est un puits de 2,95 m.

Les arcs ogifs à arêtes abattues reposent sur des culs-de-lampe engagés dans les parois à 5 mètres de hauteur. La salle est plus éclairée depuis que le rez-de-chaussée est à ciel ouvert (1917), elle était dans une obscurité presque complète à l'origine. L'air et la lumière ne lui étaient aumônés que par un minuscule soupirail, inaccessible tellement il est placé haut ; il a de plus la particularité d'être plus étroit à l'intérieur ; son évasement peu prononcé d'ailleurs regarde l'extérieur. Ce soupirail, bien qu'orienté au Sud, ne donnait qu'un infime cône de clarté à l'intérieur.

Les parements sont de même nature que ceux des salles basses des autres tours, sans marques de tâcherons.

L'examen minutieux nous a fait deviner un grimoire illisible sur une pierre, et ailleurs dans la partie éclairée par le soupirail, deux graffiti ; il n'est guère possible de leur deviner une signification. Le plus achevé montre un personnage assis, il est en relief, car le graveur a dû tailler la pierre en cuvette.

L'autre dessin, au trait, représente une silhouette aux bras ouverts dans l'attitude d'un crucifié.

La grande curiosité de la salle réside en une niche peu profonde, elle seule rompt l'uniformité des parois. On a tenu à ce qu'elle ne nuise pas à la solidité de la bâtisse, et pour cela, on l'a placée sous la partie de la tour qui s'adosse au château.

Cette niche, large de 90 centimètres, est haute de deux mètres. Son linteau horizontal repose sur deux corbelets moulurés ; un siège fait corps avec la niche, et déborde de vingt centimètres dans la salle. Si le siège n'était percé, il ressemblerait à un trône seigneurial, car deux marches l'élèvent au-dessus du sol. Mais le siège ; avons-nous dit, est percé d'un trou circulaire de 38 centimètres de diamètre, qui se prolonge dans un canal à section carrée de 1,10 m de longueur, lequel tombe dans un cul-de-basse-fosse dont le fond est à 7,20 m sous l'orifice.

## LE CUL-DE-BASSE-FOSSE.

Nous sommes ici à 18,45 m au-dessous du dallage du rez-de-chaussée de la tour. Cette nouvelle salle est carrée ; ses côtés ont 2,25 m, elle est voûtée en berceau soutenu par deux doubleaux larges de 45 centimètres. Aucune fente n'apporte ici la lumière ; deux millésimes sont gravés : 1858 et 1938 ; le premier commémore à deux années près, la descente de Grégoire ; 1938 est l'époque du déblayement par les Monuments Historiques.

M. Grégoire a négligé de remarquer la traînée qui a sali la paroi dans la verticale de la lunette et il s'est obstiné à voir ici une oubliette. Il n'est pas possible d'accepter son jugement ; la sallette souterraine et le siège qui la surmonte sont en réalité un ensemble plus prosaïque, qui vient démontrer, une fois de plus, le souci de l'hygiène du XIII<sup>e</sup> siècle même dans les cachots.

Voici donc notre premier verdict : l'oubliette de la tour du diable, la seule qui soit connue à Coucy, n'est qu'une fosse de latrines.

La description maintenant faite de la salle basse de la tour du diable et de sa fosse d'aisances, nous allons comparer son agencement avec celui des étages correspondants dans les autres tours, ce qui aidera à la conclusion.

Vues du dehors, les quatre grosses tours de Coucy paraissent identiques ; en réalité, en ce qui concerne leurs rez-de-chaussée et leurs salles souterraines, elles étaient de deux types distincts.

Les quatre rez-de-chaussée étaient hauts de 5,10 m sous clés, tous possédaient leurs lieux d'aisances.

Les deux qui regardaient le côté de l'entrée n'avaient qu'une seule archère, capacité défensive réduite évidemment, mais rachetée par deux autres archères disposées dans les salles basses.

On accédait aisément à leurs salles basses, à la fois par une vis et par une galerie à degrés.

Les salles basses étaient hautes de 8 mètres (6) ; les consoles des arcs étaient fichées à 3,50 m au-dessus du dallage, l'éclairage était donné par les deux créneaux, très larges d'ébrasements et hauts de 2,50 m.

---

(6) La tour du « Musée » est moins haute, mais elle doit être actuellement remblayée en partie.

Rendons-nous maintenant aux deux tours qui, à l'opposé, sont tournées vers la vallée. Leur rez-de-chaussée, est cette fois, ajouré de cinq archères ; on comprendra pourquoi lorsqu'on saura que l'étage souterrain n'en possède aucune.

Et nous revoici à la « tour du diable » ou « des supplices » ; sa salle basse ; comme il vient d'être dit, ne concourt pas à la défense ; tout chez elle, semble disposé pour contrarier son occupant. On ne s'y trouve qu'après y avoir été descendu par un treuil ; le diamètre de la salle est plus étroit ; par contre, la clé de voûte est plus élevée (9 mètres du sol et en plus, est prolongée par un puits de 3 mètres). On a éloigné les consoles des voûtes ; ailleurs, elles se trouvent à 3 mètres de hauteur, ici elles se haussent à 5. Ici, point de créneaux, on s'est peu soucié de la clarté et de l'aération ; le ridicule « jour de souffrance » est hors d'atteinte, et M. Grégoire ne l'a même pas deviné.

Dans les autres tours, il n'avait pas été prévu de cabinet d'aisance il était loisible aux gens de remonter rapidement l'escalier à vis et de trouver au niveau du rez-de-chaussée, le couloir d'hygiène, qui éloignait la guérite.

A la tour des supplices, on dresse le trône, sans scrupule, presque dans la pièce elle-même, disposition très insolite hormis dans les geôles.

Toutes ces constatations opposent de manière radicale les deux genres de salles. Deux d'entre elles étaient destinées à participer à la vie domestique de la forteresse ; tout au contraire, les deux autres, véritables réprouvées, étaient écartées de cette vie.

La salle que nous avons visitée n'a aucun des caractères d'un magasin ou d'un silo ; elle est un réduit infâme et grandiose à la fois, grandiose parce qu'il reste à l'échelle de tout ce qu'Enguerrand III construisit à Coucy ; infâme, parce qu'il est bien une prison. Prison sûre, qui ne nécessitait aucune surveillance, mais dans laquelle on ne laissait pas mourir de faim.

Deux seuls graveurs ont effleuré le mutisme de ses pierres, il semble s'en déduire que le lieu, que connaissait Antoine d'Asti, a peu été hanté, et l'on se prend à penser que Pierre de Xaintrailles eut été mieux avisé s'il en avait usé en 1419 pour ses captifs Bourguignons.

Bernard ANCIEN.

---